



**Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain  
Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Le 3 novembre 2003

Monsieur Jean Charest  
Premier ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

Par la présente, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain tient à réitérer au gouvernement du Québec la très grande importance qu'elle accorde au respect complet des engagements financiers conclus dans le cadre du *Contrat de Ville* de Montréal.

Par le biais du *Contrat de Ville* signé en janvier 2003 par la Ville de Montréal et l'ancien gouvernement du Québec, ce dernier reconnaissait le rôle névralgique que joue, pour l'ensemble du Québec, l'agglomération dont le cœur est la nouvelle ville de Montréal. Cette entente demeure, encore aujourd'hui, une avenue particulièrement prometteuse pour l'amélioration de la situation financière de la ville, avec, d'un côté, des engagements financiers précis de la part du gouvernement et, de l'autre, une obligation pour la ville de dégager d'importantes économies.

Pour l'instant, force est de constater que l'assurance du respect de l'ensemble des montants engagés dans le *Contrat de Ville* n'est pas encore totalement au rendez-vous, malgré l'annonce faite par le nouveau ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, le 4 juillet dernier, à l'effet que 94 % des engagements initialement prévus au *Contrat de Ville* seraient respectés dans le cadre du présent exercice budgétaire, soit 393 millions \$ au lieu de 416 millions \$.

La Chambre incite donc le gouvernement du Québec à respecter l'ensemble des engagements financiers prévus au *Contrat de ville*, de sorte que Montréal puisse satisfaire à ses nombreuses responsabilités et jouer pleinement son rôle de métropole du Québec.

D'autre part, la Chambre souhaite vivement que les suites appropriées soient rapidement données à l'engagement inscrit dans l'entente initiale, rendue publique le 30 janvier dernier :

*Dès 2004, le gouvernement élaborera, conjointement avec la Ville de Montréal, des modifications législatives lui permettant de prélever de nouvelles tarifications spécifiques de la métropole. Il développera également avec Montréal et les autres villes des propositions dans le but de diversifier leurs sources de revenus.*

L'absence de sources de revenus nouvelles, diversifiées, prévisibles et récurrentes demeure toujours, en effet, une problématique stratégique de très grande importance pour les plus grandes villes du Québec. Pour cette raison, la Chambre nourrit de très grandes attentes à l'égard de l'engagement du ministre des Finances, Yves Séguin, formulé à l'occasion du dernier discours du budget, à savoir que :

*Nous [le gouvernement] voulons établir avec l'ensemble des municipalités une nouvelle approche qui visera à répondre à leurs besoins, par des politiques financières plus structurantes et plus responsabilisantes. Afin de guider ces discussions, mon collègue des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, et moi-même rendrons public dès l'automne 2003 un document de travail visant à faire le point sur la situation financière des municipalités québécoises.*

Espérant ainsi que la ville de Montréal pourra toucher, dans les délais prévus, l'ensemble des montants prévus au *Contrat de ville*, je vous prie de recevoir, monsieur le premier ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

Le président,



Benoit Labonté

c.c. Yves Séguin, ministre des Finances;  
Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;  
Gérald Tremblay, maire de Montréal.